

PROTOCOLE D'OUVERTURE

AUDIENCE DU 12 MARS 2024 EN MODE HYBRIDE

DOSSIER R-4253-2024

DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE DE LA DÉCISION D-2024-007 DÉPOSÉE PAR LA
FCEI EN VERTU DE L'ARTICLE 37 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M^e Michel Simard (Président de la formation)**, de même
que **Madame Sylvie Durand et Monsieur Pierre Dupont**

L'avocat de la Régie est **M^e Pierre R. Fortin**

La requérante est :

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI)

Représentée par M^e Gaele Obadia

Les intervenants sont :

ÉNERGIR, S.E.C.

Représentée par M^e Marie Lemay Lachance

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Représentée par M^e Eugénie Veilleux

**REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION, L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES (RTIÉÉ)**

Représentée par M^e Dominique Neuman

**Nous demandons aux participants de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour
les fins de l'enregistrement. Merci!**

Heure début : 9 h 11

Pause : 10 h 03 – 10 h 30

Heure fin : 13 h 35